

# ASSURANCES

## LICENCES D'ASSURANCES EMISES EN JUIN

Deux nouvelles compagnies obtiennent une charte pour faire affaires en Canada. — Quatre autres ont étendu leurs pouvoirs. — Sociétés de secours mutuels également enregistrées.

Deux nouvelles compagnies d'assurances ont obtenu en juin des licences fédérales et quatre autres déjà licenciées en vertu des lois canadiennes, ont été autorisées à étendre leurs pouvoirs. Les nouvelles compagnies qui ont obtenu leurs licences sont: Traders and General Insurance Association, Ltd, autorisés à traiter des affaires d'assurance-incendie, avec siège social à Toronto, Ont., et Carson & Williams Bros, comme agents généraux; Pacific Marine Insurance Company, autorisée à traiter des affaires d'assurance-incendie, automobile et transports intérieur, avec siège social à Vancouver, O.B., et L. A. Wright, président de la Compagnie, comme agent général.

Les compagnies qui ont obtenu l'autorisation d'étendre leurs pouvoirs sont: London & Lancashire Fire Insurance Co. Ltd, autorisée à émettre des polices d'assurance contre l'explosion; General Accident Assurance Co. of Canada, autorisée à émettre des polices d'assurance contre le vol; Casualty Company of Canada, autorisée à émettre des polices d'assurance-automobile en plus de l'assurance contre le bris des glaces pour laquelle elle est déjà licenciée; Globe Indemnity Co. of Canada, autorisée à émettre des polices d'assurance contre le faux.

En outre de ces chartes, deux Sociétés de Secours mutuels ont obtenu des licences: La Société des Macca-lées a été autorisée à traiter en Canada des affaires d'assurance de maladie et d'incapacité dans les limites autorisées par son acte d'incorporation, en plus de l'assurance-vie pour laquelle elle est déjà licenciée. L'Association Canado-Américaine, société nouvelle, a été également autorisée à faire des affaires d'assurance-vie dans les limites autorisées par son acte d'incorporation. L'agence principale de cette association sera dans la cité de Montréal et M. J. Emile Lussier en a été nommé l'agent général.

### Nouvelles chartes provinciales.

Les nouvelles compagnies qui ont obtenu des licences provinciales pour faire affaires dans la province de Québec sont les suivantes: British Northwestern Fire Insurance Company, autorisée à faire des affaires d'assurance-incendie, avec G. Gordon Lewis, Edifice Lewis, Montréal, comme agent général; Tokio Marine & Fire Insurance Co. Ltd, autorisée à traiter des affaires d'assurance-incendie, avec Wm. Boyd, de chez Irish & Maulsen, Montréal, comme agent général; American Central Insurance Company, autorisée à faire des assurances contre l'incendie, la grêle et le cyclone, avec W.-G. MacKenzie, Edifice Lewis, Montréal, comme agent général.

La Caledonian-American Insurance Company, qui est déjà licenciée en vertu des lois de Québec, de la Colombie britannique et du Manitoba, a reçu son certificat d'enregistrement pour traiter des affaires d'assurance-incendie dans la province d'Alberta. La Retail Merchants' Mutual Fire Insurance Company a été également enregistrée d'après les lois de l'Alberta pour traiter des assurances mutuelles d'incendie dans cette province.

Un permis a été accordé à la Canada Security Assurance Company pour la Western Underwriters' Agency, lui permettant de traiter dans la province du Manitoba, les affaires d'assurance-incendie, grêle et automobile.

La General Accident Fire & Life Assurance Corporation, Ltd, a également obtenu un permis pour la Scottish Canadian Underwriters' Agency, l'autorisant à traiter dans la province du Manitoba les affaires d'assurance-incendie, grêle et automobile (à l'exception de l'assurance contre les pertes occasionnées par blessures corporelles sur la personne).

## NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE

Le personnel de la Banque d'Hamilton a reçu ces jours derniers des Polices d'assurance sur la Vie payées par la Banque, sous le système d'assurance collective, couvrant pratiquement toute personne à son emploi, et d'après lequel tous ceux qui sont à son emploi pendant un an et plus sont assurés pour des montants d'augmentation constante jusqu'à ce que le maximum de \$3,000 soit atteint. Cette assurance, qui a été réglée sans déboursé pour tous les assurés, est en plus du Fonds de Pension protégeant les employés âgés et invalides du personnel, aussi bien que les veuves et les orphelins, et est encore une preuve plus évidente de l'intérêt que les Directeurs de la Banque prennent pour le bien-être et l'avenir de ceux qui travaillent pour la Banque d'Hamilton.

La Banque de Toronto a également offert à tous les membres de son personnel une police d'assurance-vie émise sur des bases identiques et n'infirmité en rien les privilèges des employés en ce qui concerne le fonds de pension et la retraite.

L'Association entre Arthur McBean et A. S. Hill, agents d'assurances de Montréal, a été dissoute. La maison continue à exister sous le nom de A. McBean & Co, dans le même bureau, Edifice Lewis, rue St-Jean. La nouvelle compagnie continue à représenter les compagnies d'assurances Occidental et Nova Scotia Fire.

Geo.-A. Symons, qui était depuis deux ans caissier de la division dans les cantons de l'Est (Québec) de la Sun Life Assurance Company, abandonne les travaux de bureau pour se consacrer entièrement à la sollicitation. Mr Symons est secrétaire-trésorier de la Eastern Townships Life Underwriters' Association.